

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DJS 57 Subventions (30.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs à deux associations sportives locales (7^e).

M , rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations locales (7^e) ;

Vu l'avis du conseil du 7^e arrondissement, en date du 12 avril 2018;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^eCommission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention pluriannuelle et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 2 à 5 (pour la saison 2018/2019) et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à A.S. Bon Conseil (n°16217 D01303 / 2018_02960) 6, rue Albert de Lapparent (7^e) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Entente Sportive des Petits Anges (n°18992 (X00854) / 2018_03959) au c/o M. Truchi 66, rue de Sèvres (7^e), pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 30.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO